



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jean-François COURGEY
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Projet mobilité secteur Bocage Université

Le Plan Climat et Biodiversité de Dijon métropole s'appuie sur 3 axes stratégiques : atténuer, s'adapter et coopérer, et embarque la nécessaire mobilisation d'un partenariat large d'acteurs bien au-delà de la seule métropole. Ces choix stratégiques placent la coopération au centre de la mise en œuvre opérationnelle des projets d'atténuation et des projets d'adaptation.

La nécessité de coopérer, la complexité et l'envergure des objectifs économiques, environnementaux et sociaux nécessitent une approche méthodologique pour assurer une coordination efficace.

Dans le cadre du Contrat métropolitain pour le Climat et la Biodiversité voté en septembre 2024, la collectivité a ainsi proposé à des acteurs locaux engagés, publics et privés, de recenser les actions contributives à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, et/ou à l'adaptation aux évolutions du climat et de la biodiversité, et à la lutte contre l'effondrement de la biodiversité. Ces actions ont été mises en perspective des enjeux identifiés dans le Plan Climat et Biodiversité.

Le Contrat a également pour objet d'amorcer des projets de coopérations locales et de travailler sur le financement des projets de la transition.

De la même manière, dans le cadre du projet européen Villes Pilotes, les partenaires du projet ont échangé de façon rapprochée et régulière pour identifier les actions de coopération, tant en ce qui concerne des projets de type infrastructurels, que des actions d'ingénierie.

C'est dans ce contexte, que le CHU, l'UBE et DM ont identifié l'opportunité de coopérer sur un Projet de Mobilité sur le secteur du CHU et du campus de l'UBE, dans le cadre d'un projet de coopération appelé « Projet de mobilité secteur Bocage – Université ».

Le secteur CHU – UBE est un nœud de congestion du territoire métropolitain parmi les plus importants (plus de 10 000 travailleurs par jour, environ 650 000 usagers par an), et représente de fait un enjeu majeur de travail pour décarboner la mobilité du territoire métropolitain (la mobilité représente 40 % des émissions de gaz à effet de serre).

Le projet consiste à travailler en commun sur un plan de mobilité étendu (agents et/ou usagers) et l'aménagement de zones de nature, dont l'organisation est fondée sur la contribution conjointe de trois principaux acteurs, le CHU, l'UBE, et DM, en créant un cadre de confiance permettant de réaliser collectivement et globalement de façon plus efficiente un projet.

Le projet s'attache donc à résoudre les problématiques de mobilité et de stationnement sur le secteur du CHU et du campus de l'UBE, dans le contexte d'évolution de ces deux organismes. Il s'agit d'un projet stratégique pour le territoire métropolitain et les acteurs concernés avec comme objectifs :

- Garantir l'accès aux infrastructures du CHU (accès aux soins) et de l'UBE (accès au savoir)
- Réduire les émissions de GES liées à la mobilité par un report modal de l'autosolisme vers des mobilités plus durables
- Développement des mobilités douces et actives au sein de l'UBE et dans le secteur du CHU
- Intégrer et renforcer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les aménagements proposés

Le projet doit permettre de travailler sur la complexité des sujets à traiter et la prise en compte des interdépendances entre de multiples parties prenantes, sur la base d'une approche de travail systémique, collaborative et agile, qui suppose de dépasser les logiques de gestion en silos et de favoriser une culture commune de la donnée, du pilotage et du suivi partagé.

Les partenaires sont convenus de bâtir et mettre en place une convention de partenariat pour définir et structurer les modalités de coopération sur le projet. Une première version de travail est à l'œuvre. Dijon métropole serait notamment responsable de mobiliser ses services pour assurer la coordination et le suivi du projet, de faciliter la mise en relation avec les partenaires du territoire

concernés par le projet, et le cas échéant, de réaliser les actions identifiées par le projet pour ses propres besoins, et contributives à la bonne réalisation du projet.

Les partenaires se sont également entendus sur la mise au point d'un cahier des charges commun pour sélectionner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui aura pour mission :

- L'organisation des relations entre les acteurs du projet, la gestion des parties prenantes et le pilotage des interfaces
- La mise en place d'une expérimentation concernant un outil numérique d'animation de projet de coopération pour permettre le maintien et le suivi de la dynamique du projet dans la durée

Un marché pourrait être lancé par Dijon métropole pour identifier l'AMO ad hoc et lancer la dynamique du projet.

Enfin, le projet mobilisera un autre partenaire – ATMO BFC - pour travailler sur l'objectivation des résultats. Il est notamment proposé de travailler sur le monitoring des Gaz à Effet de Serre, Energie, Qualité de l'Air via la plate-forme Energie Climat et les flux de mobilité avec origine / destination, et modes de transport via l'outil Opsam.

De façon à prendre en compte le projet d'évolution du CHU et ses impacts (dont la problématique du stationnement au CHU et autour du CHU), et de façon à prendre en compte les enjeux de déploiement de mobilité douce sur et autour du campus de l'UBE, les actions identifiées dans le cadre du projet consisteraient à réaliser toutes prestations d'études ou de conseil comme des enquêtes mobilité, des études de stationnement, des études foncières, et à déployer des infrastructures comme des abris vélo – arceaux vélo, des parkings / parking silos, des IRVE, des aménagement de voiries (y compris cyclables) et des aménagement d'espaces verts.

Par ailleurs, le projet consisterait à simuler l'impact des ajouts / suppressions d'infrastructures sur la zone comme :

- Création / suppression de places de parking
- Création / suppression de bâtiments
- Création / suppression d'infrastructures
- Evolution des flux voitures / vélos / piétons pour évaluer le report modal
- Evolution des sens de circulation

Un tel projet serait nécessairement coordonné avec les études SERM (Schéma Express Régional Métropolitain), les actions mobilité de la Région BFC, de façon à mettre en perspective le projet dans le cadrage plus large des études SERM.

Cela permettrait d'intégrer les hypothèses de travail des partenaires dans la Stratégie Mobilité de Dijon métropole qui sera incarnée dans le futur Plan de Mobilité Urbain Durable, et des grands projets structurants telles les études en cours sur une troisième ligne de tramway, et ce de façon à maximiser les bénéfices attendus en regard du Plan Climat et Biodiversité.

Lancer et maintenir un tel projet permet de lancer une dynamique de travail partenariale avec deux acteurs majeurs du territoire et viendrait renforcer le rôle de Dijon métropole en tant qu'Autorité Organisatrice et Facilitatrice des projets stratégiques du territoire.

Ainsi, tant le montage que la mise en œuvre de ce projet de coopération doivent permettre de créer une dynamique collective autour des objectifs du territoire, de renforcer l'efficacité des politiques publiques, et de favoriser la résilience du territoire.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer la convention de coopération avec le CHU et l'UBE ;

- **d'approuver** le lancement d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à la gestion des parties prenantes et la mise en place d'une expérimentation concernant un outil numérique d'animation de projet de coopération ;
- **d'autoriser** le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 80	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 13 PROCURATION(S)	